

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 20 septembre 2021 à 19H00

M Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
M Léandre HUART, Mme Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Mme Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
MM André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ
Mme Angélique MAUCQ, Echevins;
Mme Martine DAVID, MM. Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, M. Henri-Jean ANDRE, Mmes Nathalie WYNANTS, MM. Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Mmes Gwennaëlle BOMBART, Anne-Françoise PETIT JEAN, Mmes Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, MM. Eric BERTEAU, Luc GAILLY, Pierre-Yves HUBAUT, Conseillers Communaux.
M. Bernard ANTOINE, Directeur Général.
Excusés : M. Youcef BOUGHRIF, Nino MANZINI, MM Anne FERON. M. Jean-Jacques FLAHAUX.

Objet n°50 - Question orale du Conseiller Pierre-Yves HUBAUT relative au déménagement du recyparc.

Les membres du Conseil prennent connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-Yves Hubaut relative au déménagement du recyparc.

Nous sommes nombreux à l'avoir remarqué, pendant les périodes de confinement, mais aussi pendant les beaux jours ou longs week-ends, notre recyparc (ou pour d'autres notre parc à conteneurs) ne remplit plus ses objectifs. En effet, force est de constater que la demande est sans cesse plus grande et que, malheureusement, il est impossible d'agrandir le recyparc en son emplacement actuel. Est-ce que, finalement, le tri toujours plus sélectif convient-il vraiment à notre « petit » recyparc. Heureux hasard du calendrier, le permis d'exploitation de notre parc à conteneurs arrive à échéance. Il a donc été annoncé que la Ville de Braine-le-Comte, ainsi que l'INBW, réfléchissent ensemble à déménager ce parc. Les Brainois ont appris qu'un nouvel emplacement était à l'étude. Cet emplacement étudié se situe derrière le magasin Monsieur Bricolage, non loin de la chaussée de Bruxelles. Plusieurs critiques ont fusé sur les réseaux sociaux et dans la presse car cela risquerait de causer de fortes nuisances pour les riverains. Même si je ne me réjouis pas de changer mes habitudes et de devoir aller autre part pour évacuer mes déchets, je serai satisfait de le faire dans de bonnes conditions. Dès lors, et me faisant le porte-voix de plusieurs Brainois, je souhaiterais vous poser plusieurs questions.

Pouvez-vous nous exposer clairement les raisons de ce déménagement ? Notre parc à conteneurs est-il trop petit ? Est-ce une volonté du voisinage ? Y a-t-il trop de nuisances ?

Pouvez-vous également nous donner des informations précises quant à la distance entre ce recyparc, et les voiries permettant d'y accéder, et les habitations avoisinantes ?

Pouvez-vous aussi nous expliquer ce qu'il adviendra du Ravel qui se situe à l'entrée de cette future éventuelle voirie ? Sera-t-il en site propre ?

Et, étant donné que gouverner c'est prévoir, pouvez-vous nous indiquer l'ampleur des conséquences financières que ce projet aura pour la ville ?

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question

Nous soulignons que ce n'est ni une volonté du voisinage, ni un problème de nuisances que la délocalisation du PAC fasse l'objet d'une demande de permis.

Il se fait que l'autorisation d'exploiter le recyparc actuel venait à terme et il fallait se poser la question du devenir du site et de son évolution.

La volonté d'Inbw et du Collège était d'offrir aux habitants un recyparc accessible et fonctionnel.

Ce terrain a été choisi car la ville en est propriétaire, de plus ce dernier est situé le long d'une chaussée fortement fréquentée.

Le nouveau recyparc aura donc une plus grande capacité d'accueil, vu le nouveau concept d'aménagement (fer à cheval), qui permet 12 conteneurs à quai (actuellement 6) et des surfaces dédiées aux fractions non conteneurisées spécifiques. En outre, ce concept permet d'avoir des zones de roulage spécifiques usagers – transporteurs. De plus, la largeur du quai permet d'avoir 3 véhicules de front. L'utilisation même du parc est facilitée, les conteneurs étant accessibles directement sans utilisation d'échelles.

Les quais sont situés à un niveau inférieur par rapport à la voirie qui elle-même est au niveau du terrain naturel, ce qui diminue l'impact visuel du projet.

- La distance entre la voirie d'accès et les habitations (bâtiments) sera de +/- 70 mètres.

La distance entre les fonds de jardin et cette même voirie est de 37 mètres.

Il est à noter que 2 habitations se situent à +/- 30 mètres.

Le magasin de bricolage est situé à 13 mètres. Les conteneurs se situent totalement à l'arrière de ce commerce.

Le site est complètement bordé d'une strate arbustive. Et la volonté est de créer une zone tampon arborée entre les fonds de jardin et le recyparc.

- La voirie d'accès sera parallèle au futur Ravel qui lui sera bel et bien établi en site propre
- Quant aux financements des investissements, le recyparc est pris en charge par l'Inbw et la Région. Quant à la voirie d'accès, elle est à charge des finances communales, nous avons déjà voté un crédit budgétaire à cet effet au budget 2021.